



Perros-Guirec, le 9 décembre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Restitution de la concertation autour du projet d'extension en mer de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles

Ce lundi 09 décembre, Laurent ALATON, sous-préfet de Lannion, en présence d'Eamon MANGAN, délégué mer et littoral à la DDTM des Côtes-d'Armor représentant le préfet maritime de l'Atlantique, a présenté aux acteurs locaux un projet d'extension du périmètre de cette aire de protection de la biodiversité, fruit d'un important travail de concertation,

Réputé de longue date pour sa biodiversité remarquable, notamment ses colonies d'oiseaux marins nicheurs (fous de Bassans, macareux moines...) et plus récemment pour ses phoques gris, l'archipel des Sept-Îles fait l'objet de protections depuis de nombreuses années. Son classement en Réserve Naturelle Nationale en 1976 est venu renforcer cette protection.

La réserve naturelle actuelle permet la préservation et la valorisation de ce patrimoine remarquable. Mais afin de garantir à long terme la préservation de la faune marine de ce territoire, son périmètre et sa réglementation doivent évoluer (cf. infra les politiques nationales et européennes dans ce domaine).

Un projet de territoire conçu avec les acteurs locaux

Depuis un an, ce projet a été étudié et conçu en concertation avec l'ensemble des acteurs de ce territoire remarquable, afin de tous les associer au projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles.

Près de 50 structures différentes et plus de 80 personnes ont été ainsi rencontrées. Cette forte mobilisation témoigne de l'attachement des acteurs locaux à leur territoire.

Un projet d'extension équilibré

Le projet d'extension du périmètre de la RNN s'étend du plateau des Triagoz à l'archipel des Sept-Îles, intégrant au sud, l'île Tomé. La réglementation sera celle des réserves naturelles, ce qui implique des adaptations pour certains usages comme les sports nautiques ou les projets industriels (*extraction minière, activités pétrolières, production d'électricité, pose de câbles sous-marins...*).

Le cœur du projet réside dans la création d'une zone temporaire de quiétude en mer au nord de l'île Rouzic, interdisant toute activité du 1^{er} avril au 31 août. Cette égalité de traitement des usagers permettra d'assurer dans cette zone des espaces préservés au profit de la colonie de fous de Bassans, durant la période de reproduction.

L'avant-projet d'extension de la réserve sera préparé au printemps et présenté aux acteurs locaux à l'occasion d'une réunion publique avant l'été 2020. Ce projet sera ensuite porté au ministère à partir de l'été 2020 et fera l'objet d'une enquête publique début 2021.

La préservation du patrimoine marin des Sept-Îles : un projet d'extension en adéquation avec les politiques nationales et européennes

La pression croissante sur le milieu marin et la conscience de la nécessaire préservation du réservoir de biodiversité qu'il constitue ont conduit les autorités nationales et européennes à adopter des mesures fortes pour le protéger.

Les réflexions et le travail à venir sur l'extension du périmètre de la réserve s'inscriront dans ce cadre en prenant en compte les mesures portées par :

- la Stratégie de Création d'Aires Marine Protégées, validée en avril 2012, qui préconise d'étudier l'opportunité du renforcement des outils de protection préexistants (RNN) pour le secteur des Triagoz à Bréhat, zone de fort intérêt écologique,
- le « Plan Biodiversité » présenté le 4 juillet 2018 par le ministère de la transition écologique et solidaire qui place la lutte contre l'érosion de la biodiversité au rang d'action prioritaire du gouvernement notamment via le réseau des réserves naturelles nationales.
- la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et de manière plus opérationnelle le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) Manche – Mer du Nord qui prévoient notamment de « Compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place des protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable ».

Pièces jointes : Carte indicative des projets de périmètre d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles, et de création d'une zone temporaire de quiétude, issus de la concertation avec les acteurs locaux.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor :
Service de la communication interministérielle
Tel : 02 96 62 43 02/ Mail : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

Préfecture Maritime de l'Atlantique :
Service de communication régionale
Tel : 02 98 22 11 78 / Mail : communication@premar-atlantique.gouv.fr